

LA CGT A SIGNÉ !

Nos propositions ont été largement retenues concernant la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance ainsi qu'à la garde d'enfants :

PRESTATIONS	Propositions initiales de la collectivité	Propositions CGT	OBTENU
Mutuelle Santé	20 € dégressifs basés sur les quotients familiaux (0 € pour les revenus les plus élevés)	30 € pour les tranches inférieures ou égales à 2000 €, indice majoré 432	25 € pour la 1 ^{ère} tranche inférieure à 22850 € net annuel (soit 1900 € net)
		20 € pour les tranches comprises entre 2000 € et 2500 €, indice majoré de 433 à 540	18 € pour la 2 ^{ème} tranche de salaire comprise entre 22851 € et 30000 € annuel (soit de 1900 € à 2500 € net)
		15 € pour les tranches supérieures à 2500 €, indice majoré supérieur à 540	10 € pour la 3 ^{ème} tranche de salaire supérieure à 30001€ annuel (soit au moins 2500 € net)
		Tranches revalorisées et participation employeur indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.)	Tranches revalorisées sur le point d'indice. Participation employeur indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.)
Mutuelle prévoyance (Maintien salaire, invalidité...)	Participation de 20 € de l'employeur sans indexation	Maintien des 20 € net revalorisée sur la base du SMIC	Maintien des 20 € net revalorisée sur la base de la réévaluation sur le salaire minimum de la FPT
P.G.J.E. (Prestation de Garde des Jeunes Enfants) C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel)	Suppression de toute référence à un plafond de ressources. Choix entre l'augmentation de la PGJE de 0 à 3 ans ou élargissement de la tranche d'âge au-delà des 3 ans	Harmonisation vers le haut entre la mairie et Nantes Métropole de la PGJE jusqu'aux 3 ans de l'enfant	Harmonisation vers le haut soit 2,95 €/jour par enfant jusqu'à la scolarisation, sans plafond de ressources
		CESU de 330 € avec participation de l'employeur à hauteur de 300 € et indexation sur l'I.P.C. des ménages	CESU de 300 € par enfant et par an jusqu'aux 6 ans de l'enfant avec participation employeur de 70 % soit 210 € et indexation sur l'I.P.C. des ménages
		Extension du CESU jusqu'aux 11 ans de l'enfant	Ouverture de discussion actée pour une extension jusqu'aux 11 ans de l'enfant
Budget annuel	1.450.000 €	Entre 2.500.000 et 2.800.000 €	2.200.000 €

Il a aussi été convenu de poursuivre la réflexion sur la prévention de l'usure professionnelle.

La CGT a signé, elle continuera cependant de porter les revendications suivantes :

- Porter la participation de l'employeur au CESU à 300 € pour une participation de l'agent à 30 €
- Extension effective du CESU de 6 à 11 ans pour l'enfant.

A l'échelon national, la CGT continuera aussi de se battre pour que ces compléments de rémunération, versés par l'employeur, soient intégrés à terme, dans le traitement indiciaire et pleinement soumis à cotisations sociales de la part des employeurs, ainsi que la prise en compte des retraités.

Il en va de la pérennité de notre caisse de retraite et de notre sécurité sociale.